

2019 DAC 630 Subventions (150.000 euros) et conventions avec quatre établissements cinématographiques

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 4 établissements cinématographiques qui exploitent à Paris 5 salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dans les 4e, 5e, 14e, 16e, 17e arrondissements afin de les aider à financer la mise en accessibilité de leurs établissements, à réaliser des travaux de rénovation et de modernisation et à financer l'acquisition de matériels.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Direction des Affaires Culturelles - Mission Cinéma accompagne les salles dans leurs travaux d'accessibilité et de modernisation afin de les aider à maintenir une qualité d'accueil des spectateurs dans un contexte parisien à forte concurrence et leur permettant de poursuivre l'important travail d'animation culturelle réalisé depuis plusieurs années en direction de tous les publics.

Ainsi, en 2019, le Luminor – Hôtel de Ville (4e), le Reflet Médicis (5e), les 7 Parnassiens (14e), le Majestic Passy (16e) et le Cinéma des Cinéastes (17e) mèneront des travaux d'accessibilité et de modernisation dans leurs salles.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer les 4 conventions relatives au versement de ces subventions. L'aide en investissement apportée aux 4 établissements cinématographiques parisiens, d'un montant total de 150.000 euros, permettra d'améliorer les conditions d'accueil de tous les publics.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris